



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Balme du Garay, Jourdan, Momplot, Renoult. MM Deloison, Finaud, Goubet, Magne, Mazin, Therme, Zellal.

Absents excusés : Mme Manzoni, M Falcimagne.

Pouvoirs : R Falcimagne à J Therme

E Manzoni à R Finaud

Secrétaire de séance : Richard Finaud

- Ordre du jour :**
- Mise au point fonctionnement d'un conseil municipal
 - Comptes administratifs
 - Comptes de gestion
 - Affectation des résultats
 - Vote des Taux
 - Budgets primitifs
 - Stationnement
 - Divers

En entame de la séance du conseil municipal, Jacques THERME, Maire, invite les élus à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Maurice BLANC, ancien conseiller municipal et fondateur du « Parc animalier du Cézallier ».

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026. Adopté à la majorité.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Jacques THERME souhaite rappeler aux nouveaux élus qu'afin de garantir la transparence et le bon fonctionnement du conseil municipal. Il existe, lors de chaque réunion du conseil municipal, une rubrique "Questions diverses" prévue afin que chaque conseiller puisse librement s'exprimer et évoquer les sujets qu'il souhaite porter à la connaissance du conseil, en cas d'urgence les demandes pourront naturellement être adressées directement au maire. Pour toute demande ou question privilégier les canaux de communication officiels de la mairie, les élus de la majorité ne souhaitant pas recevoir de mail sur leur messagerie personnelle.

Il précise qu'à l'occasion de ce nouveau mandat certains vont découvrir les fonctionnements d'une commune, d'une commission ou d'un conseil municipal.

Comme demandé, une visite des installations et des bâtiments communaux pourra être organisée, mais pas celle des bâtiments en location ou appartenant à l'Agglo Pays d'Issoire. Il est aussi précisé à Marc DELOISON que la caserne de pompiers n'est pas un bien communal mais un bien départemental.

DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL

L'assemblée doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Jacques THERME. Le conseil après en avoir délibéré vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour le budget principal.

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	109 275.09			686 731.22	109 275.09	686 731.22
Opérations de l'exercice	184 371.75	318 651.05	738 974.74	816 731.36	923 346.49	1 135 382.41
TOTAUX	293 646.84	318 651.05	738 974.74	1 503 462.58	1 032 621.58	1 822 113.63
Résultats de clôture		25 004.21		707 083.94	121 444.00	732 048.15
Reste à réaliser	338 444.00	217 000.00				
TOTAUX CUMULES	338 444.00	242 004.21		707 083.94	338 444.00	949 088.15
RESULTATS DEFINITIFS	96 439.79		0.00	707 083.94	0.00	610 644.15

DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET TEYDE

L'assemblée doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Jacques THERME. Le conseil après en avoir délibéré vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus pour le budget de Teyde.

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	172 995.14			56 969.63	172 995.14	56 969.63
Opérations de l'exercice	39 134.64	12 626.59	35 234.25	70 234.25	74 368.89	82 860.84
TOTAUX	212 129.78	12 626.59	35 234.25	127 203.88	247 364.03	139 830.47
Résultats de clôture	199 503.19			91 969.63	199 503.19	91 969.63
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	199 503.19			91 969.63	199 503.19	91 969.63
RESULTATS DEFINITIFS	199 503.19			91 969.63	107 533.56	

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Christine MOMPLOT, présente au conseil municipal les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, approuve le compte de gestion du budget communal dressé par le receveur et certifié par l'ordonnateur.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET TEYDE

Christine MOMPLOT, présente au conseil municipal les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, approuve le compte de gestion du budget de Teyde dressé par le receveur et certifié par l'ordonnateur.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETS PRINCIPAL ET TEYDE

Le conseil décide des affectations des résultats suivantes :

Budget principal (Résultat 2025) :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2025	707 083.94 €
Excédent d'investissement au 31/12/2025	25 004.21 €

Reste à réaliser : Dépense 338 444.00 €
Recette 217 000.00 €

L'excédent de fonctionnement doit se répartir comme suit :

- + 610 644.15 € au compte 002 en recette de fonctionnement
- + 96 439.79 € au compte 1068 en recette d'investissement

L'excédent d'Investissement doit se répartir comme suit :

- + 25 004.21 € au compte 001 en recette d'investissement

Budget Teyde (Résultat 2025) :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2025	91 969.63 €
Déficit d'investissement au 31/12/2025	199 503.19 €

L'excédent de fonctionnement doit se répartir comme suit :

- + 91 969.63 € au compte 002 en recette de fonctionnement
- + 96 439.79 € au compte 1068 en recette d'investissement

Le déficit d'Investissement doit se répartir comme suit :

- 199 503.19 € au compte 001 en dépense d'investissement.

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune. Après en avoir délibéré et comme il s'y était engagé le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune et reporte les taux suivants :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties :	39.48 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties :	59.64 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	10.70 %

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 1 266 260.00 € ;	Recettes : 1 266 260.00 €
Fonctionnement :	Dépenses : 1 261 250.00 € ;	Recettes : 1 261 250.00 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré : **APPROUVE** le budget primitif pour l'année 2026.

VOTE DU BUDGET TEYDE

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 389 003.00 € ; Recettes : 389 003.00 €

Fonctionnement : Dépenses : 429 003.00 € ; Recettes : 429 003.00 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré : **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe de Teyde pour l'année 2026.

STATIONNEMENT :

Pour éviter une gêne récurrente liée au stationnement en double file devant certains commerces, notamment la boulangerie et la boucherie. Il est proposé de créer une place de stationnement à durée limitée (type "arrêt minute" ou zone bleue) devant la boulangerie ou la boucherie. Ces places seraient réservées à un usage de courte durée (15 à 30 minutes), permettant aux clients d'effectuer leurs achats sans gêner la circulation. La mise en place de ce type de stationnement pourra être étendue aux commerces de proximité de la grande rue (Tabac/presse et Epicerie). A suivre.

POINTS DIVERS

Travaux - Devis

Richard FINAUD et Jean Claude MAZIN ont effectué un recensement des besoins sur le territoire communal pour définir les différents travaux à réaliser et programmer les interventions des services techniques ou par des entreprises privées.

- Les chenaux du bâtiment « neuf » de l'école, déjà fragilisés ont subi de fortes dégradations suite à des vents violents. Cette situation nécessite une intervention urgente afin d'éviter toute infiltration d'eau, deux devis sont proposés :

- o BLANC- DEGLIN

7 229.59 € TTC

- o MB Couverture

9 353.13 € TTC

Validation du devis BLANC – DEGLIN.

- Des intrusions régulières de jeunes ont été signalées dans la cage d'escalier de l'école primaire par la locataire ainsi que de la directrice de l'établissement. En plus du bruit, des dépôts de détritux et de fortes odeurs de tabac nuisent à la propreté des lieux et au confort des occupants.

Un digicode a été installé et les utilisateurs légitimes informés.

- Lors de la visite au village de POUDAIN, les élus se sont étonnés de voir qu'un terrain communal servait sans autorisation préalable de la mairie de dépôt de gravats à un particulier qui faisait creuser une piscine. Le dépôt était en cours d'enlèvement.

- Le devis pour le fleurissement de Pradeaux plants est proposé pour un montant de 2 672.34 € TTC. Accord du conseil. Il a été constaté la disparition des lavandes situées devant le crédit agricole, les élus déplorent ces incivilités mais sont démunis face à cette situation.

- L'acquisition de panneaux pour affichage va permettre une meilleure information à destination de la population. Les premiers panneaux ont été installés dans les villages de POUDAIN et du BONMORIN. Les prochaines installations sont prévues à la Ville Basse et au ZAGAT.

- Richard FINAUD présente la proposition de Madame MANZONI concernant la création et l'installation de panneaux informatifs :

- o Sur le respect et la protection de la faune et de la flore de la Couze et du béal.

- o Sur la propreté des rues et des espaces publics concernant les déjections canines.

Les membres du conseil sensibles à ces propositions souhaitent approfondir la réflexion en modifiant le format des panneaux envisagés et en essayant d'utiliser la charte graphique des panneaux existants. A suivre.

Subvention exceptionnelle A.A.E.A : L'association des acteurs économiques d'ARDES (A.A.E.A) propose d'organiser pour la fête de la musique, le dimanche 21 juin, un concert à l'Eglise, suivi d'un apéro accompagné également par de la musique vivante. L'association se charge des autorisations nécessaires auprès du curé affectataire d'Issoire. Pour aider l'association à financer son projet, Isabelle ALLEZARD propose d'accorder une aide de 250 € à l'association A.A.E.A. Monsieur Alain ZELLAL sort de la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote. Accord du conseil.

Marchés d'été : La commission animation réunie le mardi 28 avril a validé, après consultation des associations, la modification de jour des marchés d'été. Le vendredi est validé pour permettre plus de disponibilités aux associations organisatrices et recevoir un plus grand nombre d'habitants et de visiteurs. En raison du changement de jour des marchés, les associations Ardes Multisports et Association des Acteurs Economiques d'Ardes ont décidé de se retirer de l'organisation de l'évènement.

La séance est levée à 20 h 30 .